

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15080**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Cynotechnicien de sécurité intérieure

Nouvel intitulé : Cynotechnicien de sécurité intérieure

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et de l'immigration - Direction générale de la gendarmerie nationale, Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales - Direction générale de la police nationale	Commandant de l'école de gendarmerie, Directeur de la formation de la police nationale

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les cynotechniciens de la police ou de la gendarmerie nationales sont amenés à exercer selon les options (patrouille, recherche ou avalanche), les activités suivantes : Activités communes aux options patrouille, recherche ou avalanche

-assurer un suivi sanitaire du chien de police

-maîtriser la conduite du chien

-participer à des missions de renfort et d'assistance

-informer le public et conseiller techniquement en interne sur la procédure relative à l'intervention d'une équipe cynotechnique

Activités propres à l'option patrouille:

-effectuer des rondes et patrouilles dans le cadre de l'anti-criminalité

-protéger des personnes ou sécuriser des lieux

Activités propres à l'option recherche:

-intervenir dans le cadre des réquisitions de police (perquisitions, sécurisation,...)

-aider à la découverte de produits illicites, de personnes disparues, d'objets et de matières dangereuses, de cadavres ou de restes de cadavres humains, de billets de banque,...

Activités propres à l'option avalanche:

- rechercher une ou des personnes ensevelies sous une avalanche ou en zone de montagne

Il est capable de: -Se faire obéir du chien et maîtriser sa conduite

-Respecter les règles sanitaires canines(psychologie, anatomie, physiologie canine, vaccination, alimentation, soins, hygiène...)

-Entraîner et entretenir physiquement son chien

-Appliquer les procédures d'intervention en matière de patrouille de recherche et d'avalanche

-Aappréhender les risques d'une situation d'intervention (environnement, nombre d'individu, présence de chiens)

-Posséder les aptitudes physiques nécessaires au travail en binôme avec un chien

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Police nationale : D'une manière générale, les cynotechniciens de sécurité intérieure interviennent sur l'ensemble du territoire national et appartiennent à chaque direction et service opérationnels de la police nationale (direction centrale de la sécurité publique, préfecture de police, direction centrale des compagnies républicaines de sécurité, services divers.) Gendarmerie nationale :

Les cynotechniciens sont des personnels à statut « sous-officier » qui exercent dans les unités opérationnelles et interviennent pour certains à un niveau national ou international et pour d'autres sur un plan local. (Groupe d'Investigations Cynophiles à GRAMAT, Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne, Groupe d'Investigations Cynophiles départemental, unité de protection des aéroports (gendarmerie des transports aériens), Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, Groupement de surveillance et d'intervention de la gendarmerie nationale)

cynotechnicien de sécurité intérieur

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

**K1706** : Sécurité publique

**K2503** : Sécurité et surveillance privées

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

-Une formation spécifique suivant l'option, avec un contrôle des connaissances, des tests physiques, des démonstrations de techniques .

-La procédure de la VAE permet également à un candidat de démontrer qu'il possède les compétences requises pour l'exercice du métier, en s'appuyant sur une expérience professionnelle de 3 ans minimum au cours des 6 années précédant la requête.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	<p>Police nationale Pour option patrouille et recherche            Chef CNFUC            2 chefs d'unité de chaque option ( patrouille, recherche)            2 représentants de direction ou service d'emploi ( Préfecture police, DCSP, DCCRS, DCPAF...)            1 représentant du ministère de l'agriculture ( centre de formation des apprentis, métier du chien)            1 représentant de la justice ( administration pénitentiaire)            1 représentant de l'école vétérinaire            Pour option avalanche            Commandant de CNEAS            1 officier et 1 chef de sections montagne des CRS            1 responsable de la formation des maitres chiens d'avalanche            1 chef instructeur du CNEAS            1 représentant du CNFUC            2 personnes expertes dans le domaine de la montagne ( conseiller du préfet, medecin sections montagne des CRS            ecours en montagne, directeur ANENA...)ecours en montagne, directeur ANENA...)            Gendarmerie nationale:            Général commandant les écoles de la gendarmerie            Membres commission de suivi de l'instruction            Chef du service vétérinaire            Officier cynophile région            Gradé commandant un groupe d'investigations cynophiles            d'un groupement de gendarmerie départementale            Deux cynotechnicien en activité, présentant une expérience avérée            Un représentant d'une autre administration - ministère de l'agriculture ou centre de formation des apprentis agricoles (1 externe).</p>
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 novembre 2011 publié au Journal Officiel du 25 novembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Cynotechnicien de sécurité intérieure" avec effet au 27 août 2010 jusqu'au 25 novembre 2016. *En vertu de l'article 22 de la loi 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, les titulaires de la certification entrés dans le dispositif avant le 25 novembre 2011 peuvent se prévaloir de la reconnaissance de leur certification au niveau III.*

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

#### Références autres :

Arrêté du 7 août 2008 publié au Journal Officiel du 27 août 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau III, sous l'intitulé Cynotechnicien de sécurité intérieur, avec effet au 27 août 2008, jusqu'au 27 août 2010.

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

#### Autres sources d'information :

<http://www.interieur.gouv.fr/> - [www.defense.gouv.fr/gendarmerie](http://www.defense.gouv.fr/gendarmerie)

#### Lieu(x) de certification :

Centre national de formation des unités cynotechniques (CNFUC) 106, rue Désiré Thoison – 77130 CANNES-ECLUSE  
Tél. : 01.60.57.53.80 – Télécopie : 01.60.57.53.89 E-mail : [cnfuc@interieur.gouv.fr](mailto:cnfuc@interieur.gouv.fr)  
options patrouille et recherche.

Centre national d'entraînement à l'alpinisme et au ski des C.R.S. (CNEAS)  
163, route des bossons – 74400 CHAMONIX  
Tél. : 04.50.55.87.11 – Télécopie : 04.50.53.70.62 E-mail. : [cneas-dccrs@interieur.gouv.fr](mailto:cneas-dccrs@interieur.gouv.fr)  
pour l'option avalanche

Direction générale de la gendarmerie nationale  
Service des ressources humaines – sous-direction du recrutement et de la formation  
Fort de Charenton – 94700 Maisons-Alfort  
pour les options patrouille, recherche et avalanche

#### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre national de formation des unités cynotechniques (CNFUC) 106, rue Désiré Thoison – 77130 CANNES-ECLUSE  
Tél. : 01.60.57.53.80 – Télécopie : 01.60.57.53.89 E-mail : [cnfuc@interieur.gouv.fr](mailto:cnfuc@interieur.gouv.fr)  
Formations dispensées au CNFUC pour les options patrouille et recherche.

Centre national d'entraînement à l'alpinisme et au ski des C.R.S. (CNEAS)  
163, route des bossons – 74400 CHAMONIX  
Tél. : 04.50.55.87.11 – Télécopie : 04.50.53.70.62 E-mail. : [cneas-dccrs@interieur.gouv.fr](mailto:cneas-dccrs@interieur.gouv.fr)  
Formations dispensées au CNEAS pour l'option avalanche

Centre national d'instruction cynophile de la gendarmerie (CNICG)  
46500 GRAMAT  
Tél : 05 65 38 71 59  
Formations dispensées au CNICG pour les options patrouille et recherche

Centre régional d'instruction de ski et d'alpinisme (CRISA)  
05100 MONTGENEVRE  
Tél : 04 92 21 90 27  
Formations dispensées au CRISA pour l'option avalanche

#### Historique de la certification :

**Certification précédente :** Cynotechnicien de sécurité intérieure

**Certification suivante :** Cynotechnicien de sécurité intérieure